



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS

MASCULINES JEUNES

SAISON 2022/2023

PROCES VERBAL N° 2

Réunion plénière du Mercredi 28 Septembre 2022

Président de la commission : Denis Olivier

Membres de la commission présents : Vincent ALVAREZ-Serge COLARD-Luc DUVAL

Membres Absents excusés : Alain DELEPINE- Freddy TELLIER

Rappel aux clubs : Extrait de l'article 7 des règlements généraux des compétitions 2022/2023

Les dates et les heures du coup d'envoi fixées aux calendriers sont IMPÉRATIVES.

Aucune dérogation ne saurait être accordée, sauf circonstances exceptionnelles qu'il appartiendra à la Commission compétente du District d'apprécier.

Toutefois, si pour une raison exceptionnelle, le match ne pouvait avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club avec l'accord du club adverse devra parvenir au secrétariat du District au plus tard six jours avant la rencontre, via Footclub.

Information aux clubs

Nous rappelons aux clubs que pour toute communication ou demande d'information, les clubs doivent soit utiliser l'adresse électronique du district : district@dfs.m.f.f.f ou téléphoner au 0276528172

Merci d'indiquer la catégorie et la poule dans lesquelles évolue votre équipe

Appel des décisions : Les décisions de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée ceci dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Homologation des rencontres : Article 147, l'homologation des rencontres masculines jeunes est Prononcée par la CDCMJ, cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune Instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été Envoyée avant cette date.

NOTA

En cas de non-utilisation ou de non-fonctionnement de la FMI, il est impératif :

- D'établir une feuille de match papier faute de quoi il sera donné match perdu aux deux clubs.
- De prévenir le DFSM par mail et de préciser la raison de l'utilisation de la feuille papier



Ordre du jour de la réunion :

- Point sur les calendriers des équipes jeunes, les problèmes informatiques semblent résolus par la FFF donc les programmations des matchs et les résultats doivent être correctement renseignés sur le site du DFSM.
- Constitution des groupes U13 Phase 1, le mercredi 28/09/22 nous avons constitué les différents groupes U13 pour la phase 1. Les équipes évoluant dans des groupes différents le classement a été réalisé sur les bases du quotient points marqués par le nombre des rencontres disputées. Nous avons constaté qu'un certain nombre d'équipes avaient été engagées dans des divisions qui ne reflétaient pas leur valeur sportive.
- Organisation coupe Festifoot U13 Pitch les groupes ont été constitués pour le premier tour qui se déroulera le samedi 01 Octobre.
- homologations des rencontres disputées à ce jour à la suite du document.
- Une réunion partielle est programmée le mardi 4 octobre 22 pour l'organisation des coupes

Forfait Général

U18 DEPARTEMENTAL 2 - POULE C

Forfait général de l'AS BOUILLE MOULINAUX (21) confirmé par mail le jeudi 22 septembre à 13h28.

La commission jugeant en 1ère instance :

- ✓ Confirme le forfait général de l'AS BOUILLE MOULINAUX (21) dans le championnat U18 D2 Poule C.
- ✓ Le forfait intervenant avant les deux dernières journées pour les compétitions de jeunes en deux phases par match « aller-simple, tous les buts pour et contre et les points acquis lors des matchs contre ce club sont annulés.
- ✓ Inflige une amende de 400€ à l'AS BOUILLE MOULINAUX en application des droits de pénalités du DFSM.

CHAMPIONNATS U18

RENCONTRES DU 03/09/2022

U18 D1 - POULE A

Match n° 24936877 : GRPT CAUX ET SCIE (21) / FC BARENTINOIS (21)

La Commission inflige une amende de 20 € à GRPT CAUX ET SCIE pour envoi de la feuille d'arbitrage hors délai.

U18 D1 - POULE B

Ras



U18 D1 - POULE C

Ras

U18 D2 - POULE A

Match n° 24948407 : US LONDINIÈRE (21) / ES JANVALAISE (21)

La commission inflige une amende de 10€ à ES JANVALAISE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque assistant).

U18 D2 – POULE B

Ras

U18 D2 – POULE C

Ras

U18 D2 – POULE D

Ras

U18 D2 – POULE E

Match n°24950131 : US ST THOMAS (21) / CA HARFLEUR BEAULIEU (25)

La commission inflige une amende de 10€ à US ST THOMAS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque dirigeant).

Match n°24950131 : US ST THOMAS (21) / CA HARFLEUR BEAULIEU (25)

La commission inflige une amende de 10€ à CA HARFLEUR BEAULIEU pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque dirigeant).

RENCONTRES DU 17/09/2022

U18 D1 - POULE A

Ras

U18 D1 - POULE B

Match n°24936939 : GRAND QUEVILLY FC (22) / FC BONSECOURS ST LEGER (21)

La commission inflige une amende de 10€ à GRAND QUEVILLY FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque délégué).

U18 D1 - POULE C

Match n° 24937575 : HAVRE CAUCRIAUVILLE S (21) / ST VALERIQUAIS (21)

Forfait déclaré de ST VALERIQUAIS (21), par mail envoyé le vendredi 16 septembre à 18h57.

La commission jugeant en 1ère instance :

✓ donne match perdu par forfait déclaré (0 point) à ST VALERIQUAIS (21) sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier HAVRE CAUCRIAUVILLE SPORT sur le score de 3 buts à 0,

Inflige une amende de 80 € à STADE VALERIQUAIS en application des droits de pénalités du DFSM.

Dit que les frais d'arbitrage sont à créditer au compte de HAVRE CAUCRIAUVILLE S et à débiter à celui de STADE VALERIQUAIS.

Match n° 24937578 : USAT (21) / AS DE MONTIVILLIERS (21)

Rencontre reportée au 08/10/2022 à cause d'un problème informatique.



U18 D2 - POULE A

Ras

U18 D2 – POULE B

Match n° 24949088 : SOLIDARITE S GOURNAY (22) / FC DU NORD OUEST (21)

La rencontre initialement prévue au 11 septembre 2022 est remise à une date ultérieure à définir par la CDCMJ.

U18 D2 – POULE C

Match n° 24949901 : STADE SOTTEVILLE CC (22) / ASPPT ROUEN (21)

La commission inflige une amende de 30€ à STADE SOTTEVILLE CC pour FMI non utilisée.

U18 D2 – POULE D

Ras

U18 D2 – POULE E

Match n° 24950138 : US DE BOLBEC (21) / AS DE MONTIVILLIERS (22)

Dossier transmis à la commission départementale des règlements et contentieux.

Match n° 24950136 : CA HARFLEUR BEAULIEU (25) / RC DU PORT DU HAVRE (21)

La rencontre est en instance d'homologation.

CHAMPIONNATS U15

RENCONTRES DU 17/09/2022

U15 D1 - POULE A

Match n° 24983517 : ES PLATEAU FOUCAR MONT-REALCAMP 1 / US DOUDEVILLAISE 1

La commission inflige une amende de 10 euros au club ES PLATEAU FOUCARD MONT REALCAMP pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque délégué).

Match :24983512 ES TOURVILLAISE 1 / F La BOUCLE DE SEINE 1

La commission inflige une amende de 10€ à l'ES TOURVILLAISE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque dirigeant).

U15 D1 - POULE B

Match n°24985346 :ASC YMARE 1 / CAUX FC 1

La commission inflige une amende de 20€ à l'ASC YMARE pour retard dans l'envoi de la feuille de match et une amende de 30€ au FC CAUX pour non-utilisation de la FMI.

U15 D1 - POULE C

Match n° 24981508 : OLYMPIA'CAUX FOOT 1 / OLYMPIQUE HAVRE TREFILIERIES NEIGES 1

La commission inflige une amende de 10 euros au club OLYMPIQUE HAVRE TREFILIERIES NEIGES Pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque dirigeant).



Match n° 24981510 : AC SAINT ROMAIN DE COLBOSC 1 / CS GRAVENCHON 1

La commission inflige une amende de 10 euros au club CS GRAVENCHON pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque dirigeant).

U15 D2 - POULE A

Match n° 24983983 : FC LA VARENNE 1 / US LUNERAYSIENNE 1

La commission inflige une amende de 10 euros au club FC LA VARENNE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque délégué).

U15 D2 – POULE B

Match n° 24985346 ASC YMARE 1 / CAUX FC 1

La commission inflige : une amende de 20€ au club ASC YMARE pour retard d'envoi de la feuille de match une amende de 30€ pour non-utilisation de la FMI au club CAUX FC 1.

U15 D2 – POULE C

Ras

U15 D2 – POULE D

Ras

U15 D2 – POULE E

Match n° 24984715 : USF FECAMP 3 / OLYMPIQUE HAVRAIS TREFILIERIES NEIGES 2

La commission inflige une amende de 10€ aux clubs USF FECAMP et OLYMPIQUE HAVRAIS TREFILIERIES NEIGES pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque dirigeant) OLYMPIQUE HAVRAIS TREFILIERIES NEIGES 2 manque assistant n°2, 10€.

U15 D2 -POULE F

Ras

U15 D2 – POULE G

Ras

U15 D2 – POULE H

Ras

Des clubs ont engagé plusieurs équipes en U13 D4, nous demandons à ces clubs de nous indiquer quelle est leur équipe préférentielle en cas d'accèsion en D3. Sans réponse la commission tranchera.

HOMOLOGATION DES JOURNEES DE BRASSAGES U13

PLATEAUX DU 10/09/2022

U13 DEPARTEMENTAL 1 - POULE 1

La commission inflige une amende de 5€ au GCO BIHORELAIS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

La commission inflige une amende de 5€ à l'US LUNERAYSIENNE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.



U13 DEPARTEMENTAL 1 - POULE 2

La commission inflige une amende de 5€ au CSM OISSEL pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

Les résultats du plateau FC OFFANVILLE sont transmis à la commission départementale des règlements et contentieux.

U13 DEPARTEMENTAL 1 - POULE 3

La commission inflige une amende de 5€ à l'ENT MOTTEVILLE CROIX MARE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

La commission inflige une amende de 5€ au YERVILLE FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

U13 DEPARTEMENTAL 2 - POULE 1

La commission inflige une amende de 5€ à l'A HOULMOISE BONDEVILLE FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

La commission inflige une amende de 5€ au REUNIONNAIS FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

La commission inflige une amende de 5€ au FC ST JULIEN PT QUEVILLY pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

U13 DEPARTEMENTAL 2 - POULE 2

La commission inflige une amende de 5€ à AL DEVILLE MAROMME pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

La commission inflige une amende de 5€ au FC BOOS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

U13 DEPARTEMENTAL 2 - POULE 3

La commission inflige une amende de 5€ à l'AS ST ADRESSE BUT pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

La commission inflige une amende de 5€ à l'ESM GONFREVILLE O pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

U13 DEPARTEMENTAL 2 - POULE 4

La commission inflige une amende de 5€ au YVETOT AC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

La commission inflige une amende de 5€ à l'US DES FALAISES pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

U13 DEPARTEMENTAL 3 - POULE 1

La commission inflige une amende de 5€ à l'AS ST PIERRE DE VARENDEVILLE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

La commission inflige une amende de 5€ au FC BOOS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

La commission inflige une amende de 5€ à ISNEAUVILLE FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

U13 DEPARTEMENTAL 3 - POULE 2

La commission inflige une amende de 5€ à l'ES DU MONT GAILLARD pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

La commission inflige une amende de 5€ à l'US DES FALAISES pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

U13 DEPARTEMENTAL 3 - POULE 3

La commission inflige une amende de 5€ à l'ES TOURVILLAISE pour insuffisance dans la rédaction de



la feuille d'arbitrage.

U13 DEPARTEMENTAL 3 - POULE 4

La commission inflige une amende de 5€ à SS GOURNAY EN CAUX pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

La commission inflige une amende de 20€ à SS GOURNAY EN CAUX pour envoi de la feuille d'arbitrage hors délai.

La commission inflige une amende de 5€ au CANY FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

La commission inflige une amende de 5€ au FC FREVILLE BOUVILLE SIVOM pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

U13 DEPARTEMENTAL 3 - POULE 5

La commission inflige une amende de 5€ à FC ST ETIENNE DU ROUVRAY pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

La commission inflige une amende de 5€ à AS LONDAISE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

U13 DEPARTEMENTAL 4 - POULE 1

La commission inflige une amende de 5€ à L'ASC YMARE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

La commission inflige une amende de 5€ au GRAND QUEVILLY FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

La commission inflige une amende de 5€ au FC VIEUX MANOIR pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

U13 DEPARTEMENTAL 4 - POULE 2

La commission inflige une amende de 5€ à l'US GREGEOISE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

La commission inflige une amende de 5€ à l'ES GERPONVILLE VALMONT pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

U13 DEPARTEMENTAL 4 - POULE 3

La commission inflige une amende de 5€ au FC BREAUTE BRETTEVILLE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

PLATEAUX DU 17/09/2022

U13 DEPARTEMENTAL 1 - POULE 1

La commission inflige une amende de 5€ au GCO BIHORELAIS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

U13 DEPARTEMENTAL 1 - POULE 2

La commission inflige une amende de 5€ au STADE SOTTEVILLE CC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

La commission inflige une amende de 5€ à l'USF FECAMP pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

La commission inflige une amende de 5€ au FC LE TRAIT DUCLAIR pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

Les résultats du plateau au FC LE TRAIT DUCLAIR sont transmis à la commission départementale des règlements et contentieux.



U13 DEPARTEMENTAL 1 - POULE 3

La commission inflige une amende de 5€ au CO CLEON pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

La commission inflige une amende de 5€ à l'AL DEVILLE MAROMME pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

U13 DEPARTEMENTAL 2 - POULE 1

La commission inflige une amende de 5€ à A MAISON DE QUARTIER GRIEU pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

U13 DEPARTEMENTAL 2 - POULE 2

La commission inflige une amende de 5€ au FC ST ETIENNE DU ROUVRAY pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

La commission inflige une amende de 5€ au FUSC BOIS GUILLAUME pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

U13 DEPARTEMENTAL 2 - POULE 3

La commission inflige une amende de 5€ à l'US ST THOMAS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

La commission inflige une amende de 5€ au RC HAVRAIS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

U13 DEPARTEMENTAL 2 - POULE 4

La commission inflige une amende de 5€ au CANY FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

La commission inflige une amende de 5€ au FC OFFRANVILLAIS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

La commission inflige une amende de 5€ à l'AS DE LA FRENAYE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

La commission inflige une amende de 5€ à l'US GODERVILLAISE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

U13 DEPARTEMENTAL 3 - POULE 1

La commission inflige une amende de 5€ à l'AS CANTON D ARGUEIL pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

La commission inflige une amende de 5€ à l'HOULMOISE BONDEVILLE FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

U13 DEPARTEMENTAL 3 - POULE 2

La commission inflige une amende de 5€ à l'OLYMPIA CAUX FOOTBALL pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

La commission inflige une amende de 5€ au HAVRE FC 2012 pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

U13 DEPARTEMENTAL 3 - POULE 3

La commission inflige une amende de 5€ à l'US LUNERAYSIENNE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

La commission inflige une amende de 20€ au GRPT CAUX ET SCIE pour envoi de la feuille d'arbitrage hors délai.

U13 DEPARTEMENTAL 3 - POULE 4

La commission inflige une amende de 5€ à l'AS FAUVILLAISE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.



La commission inflige une amende de 5€ à l'US VATTEVILLE BROTONNE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

La commission inflige une amende de 5€ au FC FREVILLE BOUVILLE SIVOM pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

U13 DEPARTEMENTAL 3 - POULE 5

La commission inflige une amende de 5€ à L'US DE GRAMMONT pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

U13 DEPARTEMENTAL 4 - POULE 1

La commission inflige une amende de 5€ à l'AC BRAY EST FORGES pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

La commission inflige une amende de 5€ au FC VIEUX MANOIR pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

U13 DEPARTEMENTAL 4 - POULE 2

La commission inflige une amende de 5€ à l'US HERICOURT pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

La commission inflige une amende de 5€ à l'ES GERPONVILLE VALMONT pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

La commission inflige une amende de 5€ à l'AS OURVILLAISE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

U13 DEPARTEMENTAL 4 - POULE 3

La commission inflige une amende de 5€ au FC BREaute BRETTEVILLE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

PLATEAUX DU 24/09/2022

U13 DEPARTEMENTAL 1 - POULE 1

La commission inflige une amende de 5€ au GCO BIHORELAIS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

La commission inflige une amende de 5€ à MADRILLET CHATEAU BLANC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

La commission inflige une amende de 5€ au PLATEAU QUINCAMPOIS FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

La commission inflige une amende de 5€ à l'US DOUDEVILLE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

U13 DEPARTEMENTAL 1 - POULE 2

La commission inflige une amende de 5€ à l'ECOLE DE FOOT ELBEUF pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

U13 DEPARTEMENTAL 1 - POULE 3

La commission inflige une amende de 5€ au GRPT US CRIEL SUR MER pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

U13 DEPARTEMENTAL 2 - POULE 1

La commission inflige une amende de 5€ au FC ROUEN 1989 pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

La commission inflige une amende de 5€ à CAUDEBEC ST PIERRE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.



La commission inflige une amende de 5€ au GRAND QUEVILLY FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

U13 DEPARTEMENTAL 2 - POULE 2

La commission inflige une amende de 5€ au CO CLEON pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

La commission inflige une amende de 5€ à l'AL DEVILLE MAROMME pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

La commission inflige une amende de 5€ au FC NEUFCHATEL EN BRAY pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

U13 DEPARTEMENTAL 2 - POULE 3

La commission inflige une amende de 5€ au LE HAVRE AC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

La commission inflige une amende de 5€ à l'ES DU MONT GAILLARD pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

U13 DEPARTEMENTAL 2 - POULE 4

La commission inflige une amende de 5€ à AS FAUVILLAISE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

La commission inflige une amende de 5€ à USF FECAMP pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

U13 DEPARTEMENTAL 3 - POULE 2

La commission inflige une amende de 5€ à l'AC ST ROMAIN DE COLBOSC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

La commission inflige une amende de 5€ au SC OCTEVILLE SUR MER pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

U13 DEPARTEMENTAL 3 - POULE 3

La commission inflige une amende de 5€ au FC OFFRANVILLAISE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

U13 DEPARTEMENTAL 3 - POULE 4

La commission inflige une amende de 5€ à l'USF FECAMP pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

La commission inflige une amende de 5€ à l'US GODERVILLE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

U13 DEPARTEMENTAL 3 - POULE 5

La commission inflige une amende de 5€ à l'AS BOUILLE MOULINAUX pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

La commission inflige une amende de 5€ à l'AS LONDAISE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

U13 DEPARTEMENTAL 4 - POULE 1

La commission inflige une amende de 5€ au FC SOMMERY pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

U13 DEPARTEMENTAL 4 - POULE 2

La commission inflige une amende de 5€ au FC LOUVETOT pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.



La commission inflige une amende de 5€ à l'ASL RAMPONNEAU pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

La commission inflige une amende de 5€ au FC DIEPPE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

La commission inflige une amende de 5€ au FC FREVILLE BOUVILLE SIVOM pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

- Prochaine réunion de de la commission : Mardi 18 Octobre 2022 à 18h15 au siège du DFSM

Le Président de la Commission
Denis OLIVIER

Le secrétaire de la commission
Serge COLARD